



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5444<sup>e</sup>** séance

Mercredi 24 mai 2006, à 19 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ikouebe. . . . .	(Congo)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Chine . . . . .	M. Li Junhua
	Danemark . . . . .	M. Pedersen
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Wolcott Sanders
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	France . . . . .	M. Duclos
	Ghana . . . . .	M. Christian
	Grèce . . . . .	M <sup>me</sup> Telalian
	Japon . . . . .	M. Haneda
	Pérou . . . . .	M. Ruiz Rosas
	Qatar . . . . .	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M <sup>me</sup> Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

### Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 19 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant l'Iraq**

**Le Président :** J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Sumaida'ie (Iraq) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président :** Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue l'entrée en fonctions, le 20 mai 2006, du Gouvernement iraquien élu conformément à la Constitution et félicite le peuple iraquien, qui a ainsi franchi une étape importante de la transition politique du pays.

Le Conseil trouve particulièrement encourageant que le Gouvernement soit représentatif des nombreuses et diverses communautés du pays, et il espère que les portefeuilles de la défense, de l'intérieur et des affaires concernant la sécurité nationale seront attribués dès que possible. Il encourage le nouveau gouvernement à œuvrer sans répit à promouvoir la réconciliation par le dialogue et l'ouverture à l'échelle nationale et créer un climat hostile à tout sectarisme. Par ailleurs, il engage

tous les Iraquiens à participer au processus politique dans la paix, en exigeant de ceux qui continuent d'avoir recours à la violence qu'ils déposent les armes. Il condamne catégoriquement les actes de terrorisme commis en Iraq, y compris les attentats inqualifiables perpétrés récemment contre des édifices publics et religieux dans le dessein cynique de susciter des tensions entre communautés.

Le Conseil souligne qu'il est beaucoup attendu du nouveau gouvernement en ce qui concerne l'amélioration de la situation sur les plans de la sécurité et de la stabilité, les droits de l'homme et l'état de droit, la fourniture de services essentiels et l'essor et la prospérité économiques. Il engage le Gouvernement à consacrer toutes ses énergies à ces fins. En outre, il engage vivement tous les États et toutes les organisations internationales compétentes à intensifier l'aide qu'ils apportent au Gouvernement souverain iraquien en ce tournant décisif. Relevant le rôle particulier que jouent les pays voisins de l'Iraq, il engage ces derniers à se conformer à ses résolutions sur la question et à examiner les moyens de renforcer leur contribution. Il compte à cet égard que la Ligue des États arabes continuera, notamment à sa prochaine conférence, à Bagdad, à appuyer le processus politique qu'il a entériné.

Le Conseil réaffirme son adhésion à l'idée d'un Iraq fédéral, démocratique, pluraliste et unifié, membre responsable de la communauté internationale, vivant dans la stabilité et la prospérité et où les droits de l'homme et l'état de droit seraient pleinement respectés. Il réaffirme en outre l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/24.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 19 h 5.*